



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2526

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Dubois, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Françoise Dubois. Monsieur le ministre de l'intérieur, la lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale. De nombreuses familles, dans notre pays, ont été touchées, de près ou de loin, par les drames de la route. En quarante ans, le nombre de morts a été divisé par cinq et, en 2013, nous nous étions félicités collectivement de ce que le nombre de morts sur la route ait atteint son plus bas niveau.

L'année 2014, en revanche, a été particulièrement meurtrière. Les piétons et les cyclistes ont été les plus touchés par cette augmentation. Je n'oublie pas celles et ceux qui ont été grièvement blessés, profondément marqués, physiquement ou psychologiquement, voire les deux, par un drame de la route.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, les chiffres de 2014 ne sont pas à la hauteur des objectifs qui ont été fixés. La sécurité routière est un combat de tous les jours, et il est de notre responsabilité que le nombre de victimes diminue. Pour cela, il faut mobiliser des moyens importants. L'objectif reste le même : faire en sorte que le nombre de tués ne dépasse pas la barre des 2 000 en 2020.

Pour atteindre cet objectif, vous avez annoncé la mise en place d'un nouveau plan d'action, accompagné notamment d'une évolution des méthodes actuelles d'identification et d'analyse des causes d'accidents. Je vous félicite pour les annonces que vous avez faites concernant la protection des usagers les plus exposés à la violence routière et le renforcement des sanctions contre les infractions graves à l'encontre de ceux qui mettent en danger la vie d'autrui. Enfin, je salue également les actions de sensibilisation et de formation, à destination des jeunes, notamment.

Monsieur le ministre, pouvez-vous décliner les principales mesures contenues dans ce plan pour la sécurité routière et nous présenter, éventuellement, le calendrier de leur mise en œuvre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Avant de répondre à votre question, dont je vous remercie, madame la députée, je tiens à dire avec force et sincérité que rien de ce que nous avons fait dans la lutte antiterroriste n'aurait été possible sans l'engagement absolument déterminé de la garde des sceaux, du parquet antiterroriste et des magistrats du parquet antiterroriste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe écologiste.*)

Ce travail a été constant. La chancellerie a fait preuve d'un engagement sans trêve, ni pause, et tous les policiers du ministère de l'intérieur sont parfaitement conscients du concours constant qui leur a été apporté par la chancellerie et par les magistrats, sans lesquels rien ne serait possible. Et tout cela doit énormément à l'engagement personnel de Christiane Taubira. (*Mêmes mouvements.*)

M. Guy Geoffroy. Il faut sauver le soldat Taubira !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. J'en viens à la question que vous avez posée concernant les mesures de sécurité routière. Il y a eu cent vingt morts de plus en 2014 qu'en 2013, alors que nous assistions, depuis le début des années 1970, à une diminution continue du nombre de morts sur les routes. Les résultats de 2014 ne sont donc pas à la hauteur de nos ambitions. Ils ne sont pas bons, et quand les statistiques ne sont pas bonnes, il faut le dire et prendre des mesures.

J'ai donc pris des mesures dans quatre directions. La première vise à éduquer et à prévenir, en mobilisant tous les acteurs qui peuvent faire de la prévention. La ministre de l'éducation nationale a donné son accord pour que soit mis en place un dispositif de prévention et d'éducation en classe de seconde, afin que la formation aux bonnes pratiques de sécurité routière soit continue tout au long de la scolarité.

J'ai également décidé, de ramener le taux d'alcoolémie légal de 0,4 à 0,2 gramme par litre de sang pour les primo-conducteurs, de lutter contre les comportements qui peuvent exposer la vie des automobilistes et celle d'autrui, en interdisant notamment le port de casques ou d'oreillettes. J'ai décidé, enfin, qu'il soit procédé à des audits de sécurité dans les grandes collectivités territoriales, pour faire en sorte que la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite soit plus aisée dans les villes, et que le nombre d'obstacles susceptibles de susciter des accidents soit réduit. Tel est l'esprit général de ce plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dubois](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2526

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2015](#)